

---

Mardi, 18 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Fripp,—la pétition de Henry Lorne White Cunningham, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, Ontario, serre-frein, époux légitime de Hattie Bell Cunningham (née Clarke) à présent domiciliée en la cité de Calgary, province de l'Alberta.

Par M. German,—la pétition de Edward Rogers Wood, de la cité de Toronto, banquier, et autres du même lieu.

Par M. Morphy,—la pétition de la *Toronto, Niagara and Western Railway Company*; la pétition de la *Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company*; et deux pétitions de la *Compagnie* du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Northrup,—la pétition de la *British America Nickel Corporation, Limited*.

Par M. Stevens,—la pétition de la *Vancouver Life Insurance Company*, de la cité de Vancouver.

Par M. Bradbury,—la pétition de la *Canadian Northern Railway Company*.

Par M. Lemieux,—la pétition de la Révérende Sœur Sainte-Monique (née Adèle Beauchamp), supérieure générale, et autres.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 17 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit :—

De la Compagnie Harvey Hubbell, de Bridgeport, Connecticut, Etats-Unis; pour une loi à l'effet de ratifier le brevet d'invention No 151,245, pour fermeture de lampes, bien que la fabrication n'ait pas commencé en temps requis.

De Strachan Johnston et autres, de Toronto, Ont.; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de la construction du *Central Western Canada Railway*.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Omenica; pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer et terminer sa ligne ferrée.

De la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard-Inlet; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De George H. Cowan et autres, de Vancouver, C.-B.; pour une charte sous le nom de *Seaport Trusts Corporation*.

De la *Peace River Tramway and Navigation Company*; pour une loi prolongeant le délai pendant lequel elle est tenue de construire sa voie ferrée.

De la *Farnham and Granby Railway Company of Canada*; pour une loi prolongeant le délai pendant lequel elle est tenue de construire sa voie ferrée.

Du conseil municipal de la cité de Brantford, comté de Brant, province de l'Ontario; pour une loi décrétant que les pouvoirs conférés par la Loi des Chemins de fer puissent être exercés par sa commission, tout en réservant au dit conseil l'exercice des pouvoirs établis par les articles 136, 137, 138 et 139.